



PROJET ÉDUCATIF

CLSH

POIGNY LA FORÊT

Préambule

La commune de Poigny la Forêt se situe dans le sud ouest des Yvelines à 8 km de Rambouillet, en plein cœur du domaine forestier de Rambouillet.

Poigny-la-Forêt compte 1078 habitants pour un territoire de 2327 hectares

Son école primaire accueille environ 75 à 80 enfants, dont une trentaine pour la maternelle. L'école s'organise en une classe maternelle et deux classes élémentaires.

Autour de l'école, existe déjà une garderie périscolaire qui accueille les enfants le matin des jours d'école de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 19h15.

La Mairie a réalisé en 2010 une enquête de faisabilité pour identifier les besoins des familles. Elle a clairement mis en lumière l'attente des familles dans la création d'une structure d'accueil pour les enfants scolarisés durant les vacances scolaires mais également pour les mercredis en périodes scolaires (voir l'étude et ses résultats en annexe).

La commune de Poigny-la-Forêt a donc décidé de créer un CLSH (Centre de loisirs sans hébergement) conformément à la réglementation en vigueur. Il se situera principalement dans les locaux de la garderie périscolaire, mais également dans la salle de motricité et les locaux de l'école.

Le conseil municipal, *dans sa séance en date du 2011*, a validé l'ouverture de ce centre prévue pour les vacances d'avril 2011.

Il est prévu que ce centre soit ouvert une semaine sur deux durant les petites vacances scolaires et 4 semaines durant les vacances d'été. Par ailleurs, le centre sera également ouvert tous les mercredis en périodes scolaires.

A - L'ORIENTATION PEDAGOGIQUE

Organiser des loisirs, promouvoir des activités spécifiques (activités musicales, artistiques, sportives...), proposer une action éducative en complément de l'école.

A-1 - OBJECTIF TRANSVERSAL

Pour une démarche de qualité, la commune donne mission au CLSH de Poigny d'offrir un lieu agréable de rencontres et de découvertes pour l'enfant.

A-2 - OBJECTIFS GENERAUX

En matière de jeune public, les principaux objectifs de notre structure se résument ainsi :

- Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance,
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies,
- Renforcer la solidarité,
- Favoriser les liens intergénérationnels,
- Rendre service aux familles.

Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective.

Au niveau individuel, il s'agit de favoriser la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer sans un groupe.

Au niveau collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'enfant dans deux dimensions : sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité. Par exemple, une pratique artistique peut, selon les cas, constituer une expérience de création individuelle et une occasion de renouer avec le groupe, de s'investir au service d'un projet collectif comme individuel.

A-3 - OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

Ils sont directement inspirés du projet éducatif.

Ils traduisent les grandes lignes d'orientations pédagogiques que nous souhaitons développer au sein du centre.

L'équipe doit être à l'écoute des désirs des enfants (organisation de petits forums hebdomadaires par exemple) tout en proposant des nouveautés et en cherchant le positionnement juste pour les leur faire apprécier.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. L'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Bien que le centre de loisirs se situe en partie dans les mêmes locaux que l'école, il est important de faire passer de bons moments aux enfants pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille. C'est un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, un lieu de socialisation.

Nos objectifs :

- Développer l'autonomie et responsabilisation de l'enfant
- Apporter de nouvelles activités, jeux et chansons
- Respecter les rythmes de vie des enfants
- Favoriser le respect entre les individus : enfants / enfants, enfants / adultes, adultes / adultes ainsi que le respect des locaux et du matériel.

Il appartiendra à l'équipe de direction / animation de s'approprier ces objectifs généraux et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre (avec des objectifs spécifiques, des méthodes, des outils, des moyens, des critères...)

B – MOYENS D' ACTIONS DE LA STRUCTURE

Le centre de loisirs ne sera pas un simple moyen de garde d'enfants, mais un lieu où le bien-être de l'enfant et l'originalité des animations proposées sont des objectifs constants pour l'équipe d'animateurs.

B-1 – LES LOCAUX ET LES MISES A DISPOSITION

Le centre de loisirs accueillera les enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire). L'ensemble des locaux a fait l'objet de deux visites par les services de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) qui ont confirmé dans un courrier en date du 5 novembre 2010 la conformité des lieux avec la réglementation en vigueur. Ils autorisent l'ouverture du CLSH pour :

-8 enfants inscrits en maternelle : l'enfant doit être scolarisé en maternelle.

Pour les vacances d'été uniquement, le CLSH pourra accueillir des enfants qui entreront en PS maternelle dès la rentrée suivante. Mais ces enfants ne seront pas prioritaires et la situation de la famille pourra être prise en compte.

-17 enfants inscrits en élémentaire : Pour les vacances d'été, les enfants sortants de CM2 pourront être accueillis, sans être prioritaires.

Les différentes activités existantes sur le village sont ouvertes au CLSH (bibliothèque de l'école, associations, équipements sportifs), il convient de faire du centre de loisirs un lien

ouvert sur l'extérieur qui permet aux enfants de participer aux activités et manifestations communales.

B-2 - L'EQUIPE DE TRAVAIL

L'équipe est constituée d'un directeur, référent, garant et porteur du présent projet. Il élaborera un projet pédagogique avec l'équipe d'animation et le personnel intervenant.

Ce projet pédagogique devra être très détaillé et faire apparaître les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs.

Des bénévoles pourront intervenir et devront adhérer au projet éducatif.

L'objectif étant de créer un document accessible à tous, sécurisant pour les familles, un repère pour les professionnels et partenaires et en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

B-3 – LES MOYENS BUDGETAIRES

Les moyens budgétaires permettant le fonctionnement et la gestion du centre de loisirs seront assurés par la commune.

Les besoins pédagogiques et d'animations nécessaires à la réalisation du projet pédagogique seront définis par le directeur du centre qui proposera un budget prévisionnel annuel et qu'il soumettra en premier lieu à l' élu chargé aux associations et aux sports.

Ce budget prévisionnel sera voté par le conseil municipal dans le cadre des votes du budget annuel de la commune.